



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 18 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le dix-huit du mois de DECEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	12/12/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : M. Christian GALLO à M. Franck PERARD
Mme Colette RODRIGUEZ à M. Jean-Pierre TEMPLIER
M. Hugo PICHON à M. Bernard CODOUL
M. Sylvain JAFFRE à Mme Stéphanie SEBANI
M. Jean-Louis CLEMENT à Mme Stéphanie FERAUD

ABSENT EXCUSE : DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2024-11-10-SF

OBJET : provision pour autre risque - année 2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu un financement de l'Etat au titre du Fonds Friches de 570.746 € pour la couverture du déficit prévisionnel du réaménagement des terrains friches de l'ancienne piscine municipale et de l'ancien établissement industriel Canterperdix. En 2023 une avance de 30% soit 171.223,80 € a été versée à la commune. Compte-tenu de l'abandon du projet de réaménagement par UNICIL dans le cadre de l'AMI lancée par la commune un nouvel appel à projet doit être relancé et un risque comptable existe quant à la pérennité du financement accordé par le Fonds Friches. Par voie conséquence M. le Maire propose de sécuriser l'avance déjà versée en constituant une provision budgétaire d'un montant de 171.223,80 € comme suit :

➤ **budget principal → dotation aux provisions c/ TEC 6816 GENDIV = 171.223,80 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 28 voix POUR

APPROUVE la dotation aux provisions de l'année 2024 décrite ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU